

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 73 42 22
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2022-05-05

Rennes, le 5 mai 2022

Objet : prolongation Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection du chemin de halage, biefs du Gwaker et de Lanmeur, doivent être réalisés du 11/04/2022 au 06/05/2022 et prolongés jusqu'au 9 mai 2022 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage de l'écluse du Gwaker à l'accès de Kereffrant bief 214 Lanmeur, sur la commune de CHATEAUNEUF DU FAOU est interdit à tous les usagers.

Du 11 avril au 9 mai 2022

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mises en place.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de CHATEAUNEUF DU FAOU.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture du chemin de halage du 11 avril au 6 mai 2022 biefs 215 Gwaker et 214 Lanmeur

- Fermeture
- Déviation

